

M. BLAKE : La compagnie de colonisation des Fourches de la Saskatchewan.

Sir JOHN A. MACDONALD : Des Fourches de la Saskatchewan ?

M. BLAKE : Je crois que c'est la compagnie prônée dans les journaux par l'honorable monsieur ; car il faut dire qu'il avait une compagnie pour tout le monde, pour chaque classe, pour chaque croyance, pour chaque dénomination : il y avait une compagnie pour les pourvoyeurs patentés, une autre pour les partisans de la tempérance, une compagnie pour une dénomination, une autre pour une autre, et l'honorable monsieur a donné aux journaux l'intéressant renseignement que je viens de lire ; mais ceci ne se passait pas avant le 20 juin : c'était le 15 septembre, après les élections.

Je remarque qu'un monsieur qui n'est plus en cette Chambre, mais dont nous aurons occasion tous les ans de saluer le nom dans les comptes publics—je veux parler du nouvel inspecteur des compagnies de colonisation—disait l'autre jour, dans une réunion des directeurs du chemin de fer du Pacifique, je crois, que la seule compagnie du Nord-Ouest qui eut rempli ses obligations était la compagnie de grande culture de Qu'Appelle. Cette assertion m'a passablement surpris ; car vous vous souvenez que les principales opérations de cette compagnie qui soient venues à la connaissance du public n'ont pas eu pour but l'établissement d'émigrants dans le Nord-Ouest, mais l'expulsion des colons de ces terres. Donc, si elle est la seule des nombreuses compagnies de l'honorable monsieur qui ait rempli ses obligations, si elle s'en acquitte en chassant les colons, je serais curieux de savoir ce que font les compagnies qui établissent. Le fait est qu'on n'a pas exigé d'elles ce qui seul aurait pu justifier la formation—je ne dirai pas de toutes, car quelques-unes ont été fondées sur le principe des affaires—mais d'un grand nombre de compagnies de colonisation, savoir : l'obligation d'amener du vieux continent dans le pays des émigrants qui, autrement, ne seraient pas venus. Ce n'est pas sur cette base qu'elles ont été fondées, et ceux qui en sont devenus membres—je ne dis pas tous, mais la plupart—s'attendaient à profiter du courant créé par d'autres causes pour devenir agents ou intermédiaires et faire des profits entre le colon et le gouvernement.

Maintenant, M. l'Orateur, j'ignore si l'honorable monsieur s'en est tenu strictement à la déclaration dont je viens de donner lecture. Je remarque qu'une prolongation de temps a été accordée ; je vois dans les journaux un avis à l'effet que le dernier jour de grâce doit expirer le 28 de ce mois, et qu'après cette date celles qui sont en défaut seront retranchées. Mais il sera intéressant de savoir, après que la liste et les arrangements auront été faits, quels seront les véritables résultats, non de la vente de terres aux spéculateurs, mais du placement de colons permanents sur les terres du Nord-Ouest.

L'administration du département des terres ne possède assurément pas le mérite de la constance. Elle opère continuellement des changements : des terres sont mises en vente, puis l'ordre est suspendu, puis les ventes sont reprises et ainsi de suite. J'ai vu, lu et entendu des plaintes constantes au sujet de la difficulté qu'il y a de connaître les règlements qui existent pour la gouverne des colons. Il est survenu de grosses difficultés entre le gouvernement, les compagnies et les colons, et il est important que ces questions soient débattues à fond ; car je présume que nous n'en sommes qu'au début.

Nous avons le spéculateur et le propriétaire de *homesteads* ; nous avons le *squatter* de bonne foi et le *squatter* spéculateur ; nous avons ceux qui s'emparent de terres dont les occupants sont absents, quelques-uns pour eux-mêmes et quelques-uns pour les spéculateurs, compagnies et autres ; on m'a signalé à cet égard des cas d'injustice criante.

En somme, je crois qu'on se persuadera que l'administration des terres du Nord-Ouest ne fait pas honneur au gouvernement. Ces règlements et ces lois ont besoin d'être modifiés, et j'espère que les modifications qui nous sont promises par le discours seront des améliorations.

Je vois que les règlements concernant les terres publiques ont été changés—qu'une partie des difficultés que j'ai signalées sont maintenant admises par l'honorable monsieur, quoique, je dois l'avouer, il ne me paraisse pas les faire disparaître. J'espère que nous saurons l'étendue des terres publiques qui ont été données à bail en vertu des anciens règlements, et à quelles conditions l'honorable monsieur se propose de convertir en franc-alleu quelques-unes des parties les plus importantes du Nord-Ouest. De même pour les limites de bois, on a dit que le gouvernement s'était dessaisi d'une très grande partie de ces limites, et ce à des conditions qui ont rapporté de jolis profits aux heureux individus auxquels le gouvernement les a concédées.

Je ne veux pas abuser du temps de la Chambre en touchant aux autres sujets annoncés dans le discours ; car je crois qu'ils pourront être mieux traités quand les mesures seront produites ; mais il y a un ou deux autres points que je tiens encore à signaler.

Je m'inscris en faux contre l'assertion faite par l'honorable député de Pictou en voulant donner des preuves de la prospérité actuelle du pays. Il a dit qu'il croyait que les faillites avaient diminué dans le cours de la présente année. Le souvenir qui m'est resté des rapports des agences de Dunn et Broadstreet, rapports qui nous fournissent des renseignements à ce sujet, c'est que les faillites ont considérablement augmenté cette année, comparées à l'année dernière. Je ne dis pas qu'elles ont augmenté dans une mesure alarmante ; mais je maintiens que l'indication de prospérité croissante que l'honorable député nous a donnée comme exemple prouve, si elle prouve quelque chose, tout le contraire de ce qu'il prétend.

Voyons maintenant, M. l'Orateur, une autre assertion de l'honorable député. Il a parlé du prix élevé et de la valeur que les pêcheries ont atteints cette année.

Je ne sais pas si l'honorable député attribue ce fait à la politique fiscale de l'administration ; mais je suis d'avis que celle-ci n'en est pas plus responsable qu'elle ne l'est du bas prix du grain,—quoique, d'après les honorables membres de la droite, on lui doive les prix élevés que le grain obtenait autrefois ; dans ce cas, il ne serait que juste de la tenir responsable de la baisse qui a frappé de découragement plusieurs de ses fidèles amis de la campagne qui croyaient que tant que le parti conservateur serait au pouvoir avec son chef actuel, le blé commanderait toujours un prix élevé sur les marchés du monde.

Le prix du poisson est à présent élevé. C'est dû à ce que—et je crois que nous devons en remercier la Providence—les pêches d'autres pays, comme la Norvège et en grande partie Terre-Neuve, ont manqué, ce qui a eu pour effet de diminuer la quantité du poisson et d'augmenter sa valeur. Je suis heureux de dire que ces circonstances vont donner à nos pêches un développement considérable, et que pour profiter de la bonne aubaine, un grand nombre de navires sont en voie de construction. Je suppose que l'honorable député attribue ces résultats au droit de \$2 par tête prescrit par la loi de la dernière session, mais qui n'a pas encore été prélevé. Il me semble, quant à moi, qu'ils ont été produits plus probablement par les causes dont j'ai parlé que par la taxe de l'honorable député.

Il y a dans le discours une ou deux omissions qui, je crois, méritent d'être signalées.

D'abord, les relations commerciales avec l'étranger. Le discours de 1879 annonçait des négociations entamées pour développer notre commerce avec la France, l'Espagne et les colonies. Celui de 1880 déclarait que l'augmentation du commerce du Canada et les négociations que le gouvernement impérial se proposait d'ouvrir demandaient notre plus